

avances de la chalcographie pontificale, représentant tous les monumens antiques et modernes de Rome; cette collection est évaluée à 6,000 fr. plus deux cases, d'albâtre qui avaient attiré l'attention de S. A. R. et qui sont formées de l'albâtre si magnifique envoyé à Grégoire XVI par Méhémet-Ali. Le Saint-Père a encore remis au prince, et cela de ses propres mains, des *corone* (chapelets) pour la reine et les princesses. Celui de la reine est de grande valeur. S. A. a porté elle-même jusqu'à l'ambassade la boîte contenant ces derniers objets. Le prince a fait ses cadeaux avec non moins de magnificence que son frère le duc d'Aumale, qui d'ailleurs fit un séjour dans la cité catholique, tandis que le jeune amiral n'a pu y faire qu'une apparition, et seulement, comme il l'a dit au délégué de Civita-Vecchia, pour se jeter aux pieds du Saint-Père.

La famille du Pape (on appelle ainsi le personnel de sa maison) a reçu du prince 1,000 écus romains (5,500 fr.). Tous les personnages romains de chaque classe qui l'ont visité dans sa si courte apparition ont reçu de lui des souvenirs parfaitement appropriés à leur position sociale. Les objets donnés par le prince sont tous en or et garnis de diamans. Les serviteurs de l'ambassade ont eu 1,200 fr. pour leur part. On estime que les cadeaux du jeune prince amiral, passé incognito, ne s'élevèrent pas à moins de 40,000 fr. Il a laissé près du Saint-Père, comme chez les personnes qui l'ont entretenu, l'impression la plus agréable : c'est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations.

FRANCE.

Mgr. l'archevêque de Damas, de retour de son voyage en Angleterre, est parti pour Vichy, d'où il se rendra à Rome en passant par Lyon. Pendant le peu de jours qu'il s'est arrêté à Paris, Mgr. Hilami a bien voulu nous donner les détails les plus édifiants sur l'accueil empressé qu'il a reçu des catholiques d'Angleterre. Mgr. Wiseman et le pieux comte de Schrewsbury ont particulièrement rempli à l'égard du vénérable archevêque de Syrie, les touchants devoirs d'une hospitalité aussi cordiale que touchante.

Mgr. l'archevêque de Damas nous a aussi confirmé les consolantes nouvelles qui lui sont arrivées de Syrie et que le journal anglais le *Tablet* a publiées. Une lettre d'Alep, en date du 17 juillet dernier, lui annonce en effet la conversion au catholicisme de l'évêque syrien schismatique d'Ouria, près d'Alep, et de son secrétaire. Le prélat converti a fait adjuration entre les mains du patriarche du rite syrien catholique qui habite Alep; il a lu ensuite la profession de foi d'Urban VIII. Son projet est de retourner bientôt dans son ancien diocèse, où il espère pouvoir ramener à l'unité une grande partie de son troupeau. La lettre reçue par Mgr. l'archevêque de Damas annonce en outre la conversion de cent cinquante familles à Mossoul. Sa Grandeur paraît convaincue que la liberté dont jouit la religion catholique devra produire d'immenses résultats sur les excellentes dispositions manifestées par les chrétiens, diverses sectes qui remplissent l'Orient.

Ami de la Religion.

Un trait d'abnégation personnelle et de touchante sollicitude pour des intérêts religieux, en souffrance, trait analogue à celui que nous avons déjà cité de Mgr. l'évêque d'Orléans, mérite d'être ajouté aux actes si nombreux par lesquels Mgr. l'archevêque de Toulouse honore chaque jour son épiscopat. Le conseil général de la Haute-Garonne accorde au vénérable chef de ce diocèse un supplément de traitement de 10,000 f. Depuis long-temps Mgr. d'Astros sollicitait une faible augmentation pour les vicaires-généraux et les chanoines qui ne reçoivent de l'Etat qu'un bien modique traitement. Mais la situation des centimes facultatifs ne permettant pas, selon le conseil-général, de porter de nouvelles allocations à cette partie du budget, Mgr. l'archevêque a offert à son chapitre le partage de l'indemnité qui lui est personnellement accordée. Mais le chapitre, par un sentiment de respect et de délicatesse, a refusé. Le digne prélat a prié alors le conseil-général de faire lui-même ce partage.

Vous apprécierez, Messieurs, a dit M. le préfet dans son rapport, ce qu'il y a de désintéressé et de vraiment touchant dans l'expression d'un pareil vœu, et vous y trouverez un motif de plus de vous applaudir au témoignage de vos vives sympathies, accordé au nom du département, au respectable chef de ce diocèse.

La *Gazette du Lanquedoc* fait à ce sujet des réflexions fort justes que nous ne pouvons qu'approuver, en les citant :

Nous pouvons dire que c'est un sujet d'affliction pour l'Eglise et de regrets pour tous les catholiques, que ces votes annuels parlementaires et départementaux qui remettent périodiquement en question l'existence extérieure de la religion et de ses ministres. Il est déplorable que les évêques et le clergé ne puissent attendre une amélioration et de la bienveillance qu'autant qu'ils se rendent agréables au pouvoir, souvent aux dépens de leurs obligations les plus importantes comme pasteurs. Il y a, d'ailleurs, dans les votes des conseils, un désordre, une irrégularité, d'où résultent des inégalités choquantes dans le sort des diocèses. Les uns ont plus de bienveillance et d'égarde, les autres en ont moins; plusieurs n'en ont point, selon que l'esprit de M. Isambert y domine. Les attributions des supplémens sont donc diverses, et comme elles expriment en général des idées, et des opinions, soit à l'égard des personnes, soit envers la religion elle-même, on peut dire qu'il y a confusion et anarchie là où il devrait y avoir unité et ensemble.

Ami de la Religion.

Le ministre du duc de Nassau, dans le conflit qu'il vient d'élever contre l'évêque de Limbourg, au sujet des retraites ecclésiastiques qu'il prétend empêcher, s'appuie d'un *règlement ecclésiastique*, émané du ministère, le

30 janvier 1830, et qui établit le droit de surveillance du souverain sur l'Eglise catholique. Or, le duc de Nassau était partie intervenante dans la négociation du concordat qui a réglé la circonscription des évêchés et l'administration spirituelle des diocèses de la haute Allemagne, et qui a été promulgué par la bulle de Léon XII. *Ad Dominici gregis custodiam.* Ce concordat stipule expressément l'indépendance du ministère épiscopal dans ses fonctions spirituelles, tandis que le règlement en question soumet tous les mandemens et autres actes de l'autorité épiscopales à l'approbation, c'est-à-dire au bon plaisir du souverain, ou plutôt de ses agens. Aussi le feu Pape Pie VIII n'a-t-il pas manqué de publier, sous la date du 30 juin 1830, une protestation solennelle contre le décret du 30 janvier précédent; ce qui lui enlèverait tout caractère obligatoire, s'il avait pu en avoir un. Tous les évêques de la province ecclésiastique de l'Allemagne supérieure avaient joint à la protestation pontificale leurs protestations personnelles. Invoquer le règlement en question n'est donc ni plus ni moins que défendre aux catholiques du duché de reconnaître la divine autorité du chef suprême de l'Eglise.

Ami de la Religion.

Dans les premiers jours de septembre, l'évêque de Trèves a ordonné douze prêtres et quatre diâcres. Le journal protestant de cette ville s'indigne de ce grand nombre d'ordinations; mais faut-il donc lui rappeler que le diocèse de Trèves comprend à peu près huit cents paroisses; qu'il y meurt, année commune, environ trente prêtres, et que la recrue sacerdotale n'est ordinairement que de dix à douze sujets, auxquels on est forcé de confier aussitôt la charge d'âmes? C'est à ce degré de dénuement que les institutions pressenties ont réduit le personnel du clergé dans ces provinces ci-devant ecclésiastiques, où le gouvernement s'était obligé de maintenir dans son ancien lustre l'exercice du culte catholique.

L'on nous mande de Cologne que le 17 septembre six Sœurs de la Charité, de la maison de Nancy, y sont arrivées par le chemin de fer d'Aix-la-Chapelle, et se rendent à Berlin, où elles vont prendre l'administration de l'hôpital civil de cette capitale. Il paraît que l'on s'est vite dégoûté de l'institution des Diaconesses attachée à l'ordre du Cygne, puisqu'on a jugé à propos d'appeler à l'aide des malades des femmes catholiques, en dépit du prosélytisme qui leur est si durement reproché.

Ami de la Religion.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

L'Union de Washington, contient un avis du secrétaire du trésor annonçant l'émission d'un emprunt de cinq millions de piastres, à 6 pour cent d'intérêt, non rachetable avant 1846.

Canada.

Le vapeur *Saint-George* est remonté ce matin, remorquant deux vaisseaux qui avaient fait côte vers le bas du fleuve, il y a quelques jours; le *Céve* et le *Robert Stride*.

Idem.

Nouvel article d'exposition du Canada.—Le navire *West-Indian*, capitaine Rich, qui a fait voile de Québec pour Londres le 4 courant, transporté le premier chargement de mine de cuivre extaite des mines de la compagnie de Québec et du lac Supérieur. Une autre quantité sera mise à bord du *Douglas*, capitaine Douglas, pour la même destination.

Idem.

ROME.

Etats-Romains.—On écrit de Rome, le 17 septembre; "Aujourd'hui on a distribué aux pauvres de la ville tout l'approvisionnement de pain pour la garnison (environ 4,000 pains).—Outre le fournilleur, on a arrêté trois boulangers qui sont enfermés dans le château Saint-Angel. Il serait possible que le fournilleur fût condamné à 20,000 écus d'amende et à restituer 8 à 10,000 écus.—Le gouvernement va s'occuper de réviser le système des poids et mesures. S. S. aime mieux réviser les affaires elle-même, qu'à juger sur des rapports.—Lundi dernier, le saint-père a visité solennellement toutes les casernes.—Dans les premiers jours d'octobre, le saint-père se rendra au château de Castel-Gandolfo; où il rendra un édit très-important. On a résolu de ne plus tolérer le cumul des places."

FRANCE.

On a répandu, à la Bourse, à Paris, le bruit que M. Guizot avait proposé au cabinet de Londres d'épouser la cause de l'Angleterre dans la question relative à la Californie, et de protester auprès du cabinet de Washington contre l'annexion de cette vieille province aux états de l'Union. Ce serait une sorte de compensation offert à lord Palmerston pour l'affaire du mariage espagnol.

ESPAGNE.

Le bruit se confirme, dit un journal du soir, que le prince don Juan-Marie, fils de don Carlos, né le 13 mars 1822, épousera l'archiduchesse Marie-Béatrice d'Este, est l'une des plus riches de l'Europe. Les ducs Mariani et Ferdinand d'Este, oncles des fiancés, n'ont pas d'enfants, et possèdent entre eux une fortune de 100 millions de florins.

Des lettres de Madrid du 6, écrites quelques instans avant le départ du courrier, annoncent l'arrivée des princes français à Madrid. Ainsi qu'une dépêche télégraphique l'a fait connaître, les princes étaient à cheval.

Ils ont fait leur entrée par la *Puerta Encarnal* et ont suivi la *calle de la Montera*, et passé par la *Puerta del Sol*. M. Bresson et quelques grands d'Espagne les accompagnaient. Des troupes nombreuses avaient été mises sous les armes pour la réception des princes.

L'affluence du public était peu considérable, et l'attitude réservée.